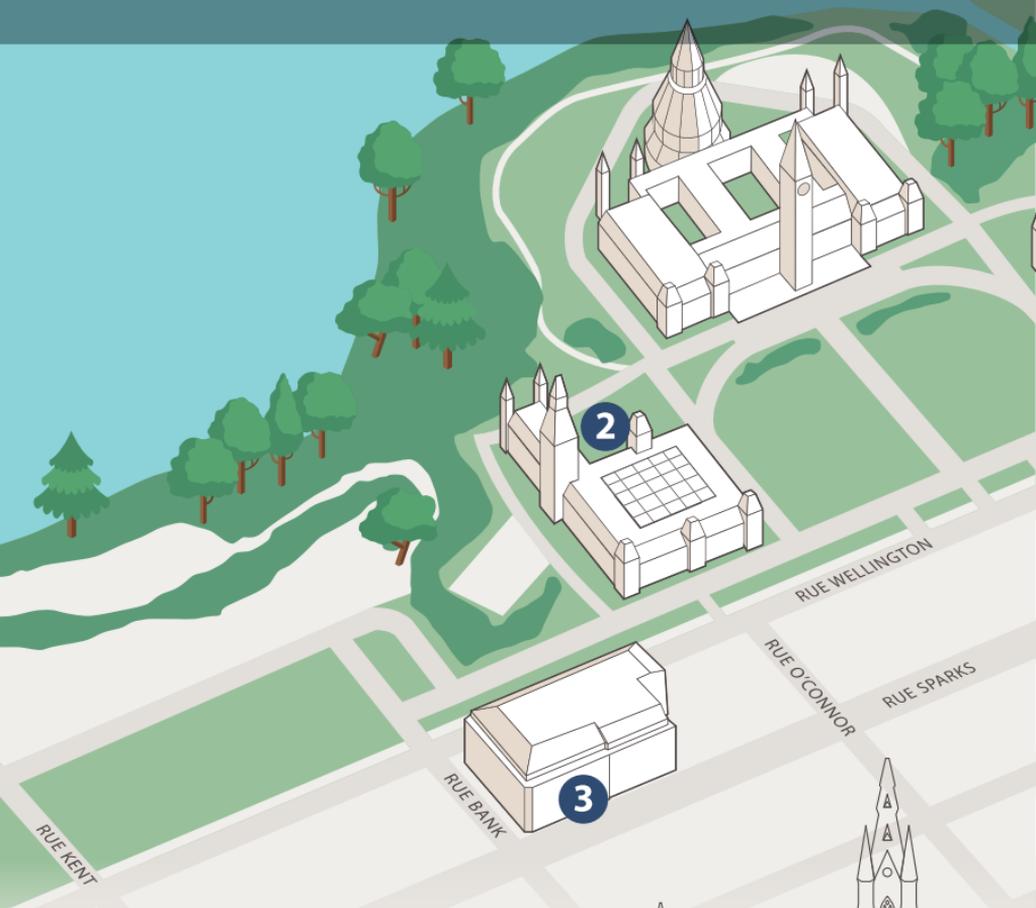


Bienvenue au
Parlement

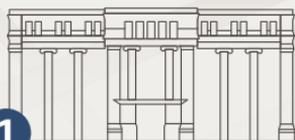


PARLEMENT | PARLIAMENT
CANADA

Visitez le Parlement du Canada



1



ÉDIFICE DU SÉNAT DU CANADA
2, RUE RIDEAU

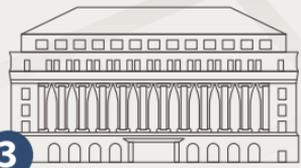
2



ÉDIFICE DE L'OUEST
111, RUE WELLINGTON



3



PARLEMENT : L'EXPÉRIENCE IMMERSIVE
211, RUE SPARKS

Édifice du Sénat du Canada



Achevé en 1912, l'édifice du Sénat du Canada abritait à l'origine la gare centrale d'Ottawa. Cette gare a fermé ses portes en 1966 et a par la suite été convertie en un centre de réunion pour le gouvernement. Le bâtiment a été réhabilité afin d'héberger le Sénat pendant la fermeture de l'édifice du Centre.

Édifice de l'Ouest



Achevé en 1865, l'édifice de l'Ouest est l'un des bâtiments originaux du Parlement. Au fil des ans, il a abrité des bureaux de députés et de ministères. Dans le cadre du projet de réfection, ce bâtiment a été rénové afin que la Chambre des communes s'y installe temporairement.

Parlement : L'expérience immersive



Cette expérience innovante vous transporte au cœur de l'édifice du Centre, le bâtiment principal du Parlement, qui est fermé pour restauration. Combinant exposition multimédia et spectacle à 360°, c'est la nouvelle façon de découvrir le siège historique du Parlement canadien.

Il est encore possible d'explorer ce bâtiment historique dans un environnement de réalité virtuelle ou en ligne, à l'adresse **experienceparlement.ca**.



Points saillants de l'édifice du Centre

En plus du Sénat et de la Chambre des communes, l'Expérience immersive révèle certains des espaces les plus emblématiques du Parlement.

Bibliothèque du Parlement

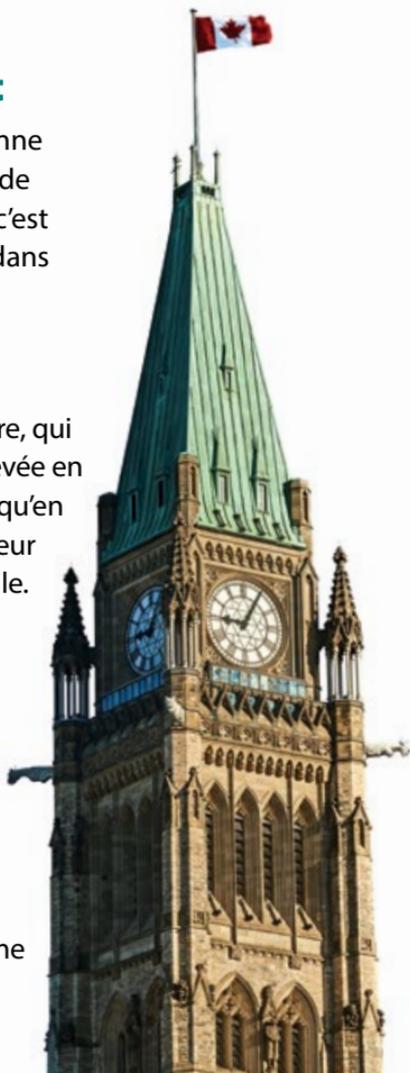
La Bibliothèque est la partie la plus ancienne de l'édifice du Centre et un chef-d'œuvre de l'architecture néogothique. En coulisses, c'est aussi une institution qui joue un rôle clé dans le soutien des travaux du Parlement.

Tour de la Paix

La tour emblématique de l'édifice du Centre, qui abrite les 53 cloches du carillon, a été achevée en 1927 tant comme un monument à la paix qu'en hommage à ceux et celles qui ont donné leur vie au cours de la Première Guerre mondiale.

Chapelle du Souvenir

Cette chapelle solennelle abrite normalement les huit Livres du Souvenir, dans lesquels sont consignés les noms de chacune et de chacun des Canadiens qui ont perdu la vie au service de notre pays. Pendant la fermeture de l'édifice du Centre, ces livres peuvent être vus au terme de la visite guidée de l'édifice de l'Ouest.



1898

Yukon

1871

Colombie-Britannique

1905

Alberta et Saskatchewan

1870

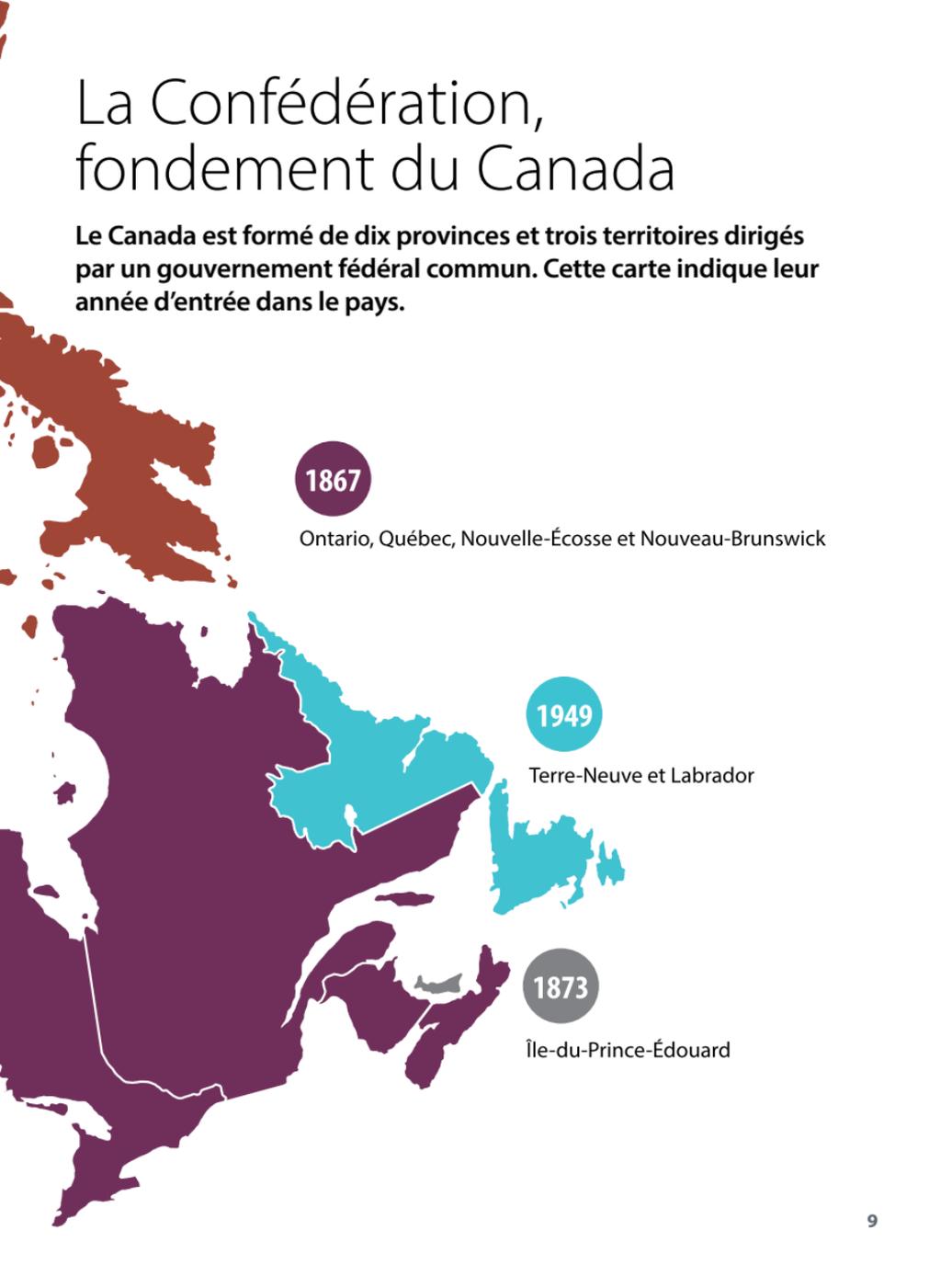
Manitoba et Territoires
du Nord-Ouest

1999

Nunavut

La Confédération, fondement du Canada

Le Canada est formé de dix provinces et trois territoires dirigés par un gouvernement fédéral commun. Cette carte indique leur année d'entrée dans le pays.



1867

The map shows the following color coding for the year of entry:

- 1867: Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick (dark purple)
- 1873: Île-du-Prince-Édouard (grey)
- 1949: Terre-Neuve et Labrador (teal)

Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick

1949

Terre-Neuve et Labrador

1873

Île-du-Prince-Édouard

Le système de gouvernance du Canada

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire que le roi ou la reine est le chef de l'État et que le premier ministre est le chef du gouvernement. Le Parlement adopte les projets de loi, mais c'est le gouverneur général (représentant du monarque au Canada) qui les sanctionne.

Les rouages du Parlement

Le Parlement est composé de trois entités distinctes :

Le monarque	Le Sénat	La Chambre des communes
		
Chef de l'État	Chambre haute	Chambre basse
Représenté par le gouverneur général	Membres nommés	Membres élus
	Représentation des régions du Canada	Représentation de la population du Canada

L'adoption des lois au Canada

Les trois entités composant le Parlement participent au processus législatif du Canada. Pour qu'un projet de loi soit adopté, il doit être approuvé par les deux chambres et le gouverneur général.

Comment les lois sont-elles adoptées?

Un projet de loi est déposé au Sénat ou à la Chambre des communes.



Les parlementaires en débattent et procèdent au vote pour déterminer s'ils poursuivront l'étude.



Si le projet de loi est adopté, il est renvoyé à un comité, qui l'étudie en détail et peut y proposer des amendements.



Le projet de loi est ensuite renvoyé au Sénat ou à la Chambre des communes, où il fait l'objet d'un dernier débat et d'un vote à la lumière du rapport du comité.



Si le projet de loi est adopté, il est envoyé à l'autre chambre, où il doit franchir les mêmes étapes.



Une fois adopté par les deux chambres, le projet de loi est soumis au gouverneur général, qui lui octroie la sanction royale. Le projet de loi devient alors une loi canadienne.



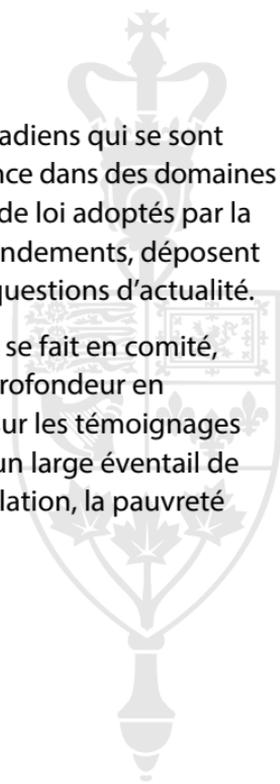
Le Sénat

Le Sénat est la chambre haute indépendante du Parlement. Les sénateurs sont nommés par le gouverneur général, sur la recommandation du premier ministre. Les sièges du Sénat sont répartis par régions de manière à assurer une représentation équitable à l'échelle du pays.

Les sénateurs au travail

Les sénateurs sont des Canadiennes et des Canadiens qui se sont démarqués par leurs réalisations et leur expérience dans des domaines professionnels variés. Ils peaufinent les projets de loi adoptés par la Chambre des communes, y proposent des amendements, déposent eux-mêmes des projets de loi et débattent de questions d'actualité.

Une grande partie du travail accompli au Sénat se fait en comité, où les sénateurs étudient les projets de loi en profondeur en s'appuyant sur leurs propres connaissances et sur les témoignages des intervenants. Les comités se penchent sur un large éventail de sujets, par exemple le vieillissement de la population, la pauvreté et la sécurité nationale.



Le Président du Sénat

Le Président est l'officier qui préside les séances du Sénat. Il joue un rôle important puisqu'il assure le bon déroulement des délibérations quotidiennes et veille au respect des règles et des traditions du Sénat.

Le rôle du Président

Le Président est un sénateur nommé dans sa charge par le gouverneur général sur l'avis du premier ministre. En plus de présider les séances du Sénat, il assume un éventail de responsabilités : il s'acquitte de fonctions cérémoniales et administratives, accueille des diplomates et des dignitaires étrangers, et représente le Canada à l'étranger. Comme les autres sénateurs, il sert les citoyens de sa province ou de son territoire.



La Chambre des communes

La Chambre des communes est l'entité législative élue du Parlement. Chaque député représente la population d'une région du Canada appelée un comté ou une circonscription.

Les députés au travail

Les députés représentent les citoyens de leur circonscription et portent les préoccupations de ces derniers à l'attention de la Chambre des communes. Ils consacrent la plus grande partie de leur temps à débattre de questions, à voter et à participer à des comités.

La plupart des députés sont membres d'un parti politique. Habituellement, le parti ayant obtenu le plus grand nombre de sièges forme le gouvernement et son chef devient premier ministre. Le parti qui est arrivé au deuxième rang forme l'Opposition officielle.

Chaque journée de séance, les députés de l'opposition disposent de 45 minutes pour poser des questions au gouvernement sur ses actions et ses politiques. Cette « période des questions » oblige le gouvernement à rendre des comptes aux Canadiennes et aux Canadiens.

Le Président de la Chambre des communes

Le Président est l'arbitre impartial de la Chambre. Il maintient l'ordre et fait appliquer les règles régissant les débats. À titre de président de séance, il s'assure que le gouvernement peut mener à bien ses activités tout en protégeant le droit de l'opposition de se faire entendre.

Le rôle du Président

Le Président est élu par ses pairs pour diriger les débats, les mises aux voix et les autres travaux. Il interprète et applique le règlement de la Chambre et veille au bon déroulement des délibérations. À l'extérieur de la Chambre, il supervise l'administration et les finances de l'institution et s'acquitte de responsabilités diplomatiques. Député élu, il sert également les électeurs de sa circonscription.



Faites l'expérience du Parlement

- Réservez vos billets gratuits sur visitez.parl.ca
- Assistez aux débats depuis les tribunes publiques du Sénat ou de la Chambre des communes
- Suivez les travaux du Sénat (senparlvu.parl.gc.ca) ou de la Chambre des communes (parlvu.parl.gc.ca)
- Découvrez des publications, des jeux, des vidéos et bien plus encore sur decouvrez.parl.ca



Parlement
du Canada



Parlement du
Canada Officiel



BiblioParlCA

Pour communiquer avec nous :

Service de renseignements
Parlement du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9
info@parl.gc.ca

Téléphone : 613-992-4793
Sans frais (Canada) : 1-866-599-4999
ATS : 613-995-2266

Produit par



BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT